



Schéma régional Climat-Air-Energie du Limousin Consultation publique

Remarques de LNE

Avis général

Exercice imposé aux Régions par les lois Grenelle, le SRCAE est un document qui s'inscrit dans le cadre d'une vision durable du territoire que défend LNE. Ce document comprend un certain nombre d'objectifs et d'orientations auxquels LNE souscrit comme la mobilité douce, la défense des zones humides etc..

La direction est bonne mais ce document est trop marqué par les schémas de pensée dominants qui donnent la place principale à l'économie et ne prennent pas vraiment en compte la valeur de notre environnement. De ce fait, les objectifs manquent d'ambition et la lecture du document laisse l'impression que **l'importance de l'enjeu n'est pas bien appréciée et qu'il n'y a pas réellement une volonté de changement**. Les mesures proposées tiennent plus de l'ajustement de la société actuelle plutôt que de la mise en place d'une nouvelle société durable sur le long terme.

Ce document montre qu'un très gros effort d'information et de formation est nécessaire pour mettre en mouvement l'ensemble de la société, du particulier aux décideurs.

Enfin LNE souligne que le développement des énergies renouvelables ne doit pas se faire au détriment de la qualité de notre environnement et la biodiversité régionale, en particulier en ce qui concerne l'éolien ou l'hydroélectricité.

Ci dessous, les remarques plus précises sur le document.

Diagnostic

Deux remarques et une demande:

1- *page 16* La région est mal notée en termes d'efficacité énergétique et

l'évolution récente montre une aggravation de cette situation. Les comportements individuels sont en cause, de même sans doute que les politiques d'aménagement de ces dernières années, favorisant les déplacements en voiture et en camion.

2- *page 17* Le bon point en termes d'énergies renouvelables est dû à un équipement hydroélectrique relativement ancien. Cela ne doit pas entraver le développement d'autres énergies renouvelables au prétexte que la région produit plus de 23 % d'ENR. Concernant l'éolien, on peut remarquer *page 53* une incohérence dans la présentation du potentiel qui s'appuie sur le schéma éolien de 2006 alors que le nouveau SRE joint au SRACE décrit un potentiel nettement plus important suite à l'évolution de la réglementation et des techniques.

Page 52

L'évaluation du potentiel hydroélectrique est théorique et ne tient pas compte des contraintes environnementales. LNE demande que ce chiffre de 30 nouvelles usines soit ou bien commenté dans ce sens ou plus simplement supprimé.

Adaptation au changement climatique

Analyse des vulnérabilités

Ce chapitre est assez peu développé et ne résulte sans doute pas d'une étude approfondie. On peut regretter l'absence de données chiffrées sur la région.

Page 66

En matière de biodiversité :

L'impact du changement climatique sur la biodiversité de la région est assez mal présenté à notre avis.

La présentation de l'agriculture comme un gage de biodiversité est abusive : si effectivement l'agriculture traditionnelle et surtout l'agriculture biologique entretiennent l'espace rural, on peut se poser des questions sur l'agriculture dominante qui va vers une intensification continue. Par exemple, la culture de la pommeraie golden est un grave danger pour la biodiversité compte tenu de la quantité de pesticides utilisée pour cette production. A l'inverse, la déprise agricole n'est pas un risque en termes de biodiversité, même si elle amène à une modification des biotopes.

De manière générale, on peut craindre que l'adaptation de l'agriculture au changement climatique l'entraîne vers une intensification encore plus poussée, ce qui représente un risque accru pour la biodiversité.

Il faut signaler que les espèces se déplacent en général bien moins vite que l'évolution du climat, ce qui peut amener à la disparition de certaines espèces qui

ne pourront s'adapter aussi rapidement.

Enfin, l'affirmation selon laquelle l'élévation des températures entraînerait une salinisation des zones humides ne paraît pas judicieuse pour notre région qui ne risque pas d'intrusion marine.

Les objectifs

Page 76 :

Les objectifs de réduction des émissions de GES ne paraissent pas assez ambitieux, en particulier sur le moyen terme (2050) puisqu'ils annoncent une diminution des émissions de GES de 41 %. On est loin du facteur 4 (diminution des émissions de 75%) qui est pourtant un engagement fondamental de la France. Aucun secteur n'arrive à cet objectif, l'industrie plafonnant à -64 %. Ce manque d'ambition ne situe pas la région dans une trajectoire permettant de limiter le réchauffement mondial à +2°C.

Les objectifs de diminution de la consommation d'énergie amènent à des mesures que LNE ne peut que soutenir, par exemple en matières d'occupation des sols et de transport. Cependant, certaines d'entre-elles seront difficiles à mettre en place compte tenu des habitudes d'aménagement manifestées actuellement par les élus, la sphère économique et les divers services techniques.

Si les objectifs de production d'ENR sont ambitieux, il conviendra de s'assurer que ce développement ne conduise pas à une pressions importante sur l'environnement et la biodiversité.

Les orientations

page 105

Management du système : sensibiliser les Limousins

Il est regrettable que l'action des associations ne soit pas mentionnée dans l'analyse de la situation actuelle.

page 112

éducation : Lorsqu'on connaît la situation actuelle de l'opinion, les ravages faits par la place laissée dans les médias au climato-scepticisme et la difficulté de passer à l'action malgré la prise de conscience des risques et des enjeux, un gros effort est à faire en matière d'éducation et d'information. Cette sous-orientation ne semble pas assez développée ou mise en avant. Il faudrait renforcer notablement les structures existantes, pour obtenir plus de mobilisation de la population et des décideurs publics ou privés.

page 114

Comme l'éducation, la formations est un point essentiel pour la réussite de ce schéma et pour atteindre les objectifs qu'il s'est donné. On peut se demander quels seront les leviers à amplifier pour la formation des élus.

Il est dommage de ne cibler que les professionnels du bâtiment.

Orientation pour le bâtiment

page 125

Impact environnemental des bâtiments en construction : les bâtiments en bois sont cités mais ils ne sont pas assez mis en avant. Pourtant l'utilisation du bois en construction est un bon moyen de stocker du carbone.

Orientation transports

page 139

Le manque d'objectifs chiffrés quand à l'objectif de report de déplacements de la voiture vers d'autres modes de transport en commun est regrettable.

Orientation Urbanisme

page 158

Limitation de la consommation d'espace naturels pour l'urbanisation : Les moyens semblent un peu dérisoire Des actions vers les professionnels sont à envisager : notaires, agences immobilières, entrepreneurs.

Orientation Agriculture

page 162

Les orientations pour l'agriculture occultent totalement le principe d'une agriculture durable. Alors que les plans régionaux pour une agriculture durable (PRAD) deviennent obligatoires, ce manque de cohérence entre les exercices de planification est très regrettable. De même, l'agriculture biologique n'est pas citée alors que c'est sans aucun doute l'option la plus respectueuse du climat.

page 166

LNE n'est pas d'accord avec l'action « travailler sur l'acceptabilité sociale et environnementale de certaines productions notamment porcines » qui vise certainement à contrer les réticences légitimes des populations envers les porcheries industrielles dont l'action bénéfique pour le climat reste à démontrer et qui posent de graves problèmes d'environnement.

page 167

LNE s'inquiète de la définition de l'enjeu « améliorer la performance économique des exploitations » qui ouvre la porte à l'intensification de l'agriculture. Coupler cet enjeu avec la réduction des risques liés au changement climatique situe cette

réduction uniquement au niveau économique alors que cette réduction implique surtout des solutions agronomiques.

Orientation énergies renouvelables, hydroélectricité

page 189 (et renvoi pages 50 à 52)

LNE s'oppose à la création de nouveaux ouvrages hydroélectriques concourant à une rupture de continuité des cours d'eau.

Adaptation au changement climatique

Agriculture

page 204

LNE relève le point de vigilance « Encourager la diversité des espèces cultivées et élevées et des pratiques » qui serait une inversion complète des tendances actuelles. On peut douter de la réalisation de ce vœux.

Forêt

page 206,

Maintenir la diversité des essences c'est bien mais là encore, c'est peut-être un vœux pieux.

Biodiversité

page 208

Un point de vigilance signale qu'il faut « prendre en compte l'impact des aménagements sur la biodiversité aussi bien en milieu urbain que sur les milieux naturel ». LNE espère que ses actions en faveur de la biodiversité seront désormais mieux acceptées par les décideurs.

Eau

page 209

L'enjeu « Assurer des capacités de stockage supplémentaire de la ressource correspondant aux besoins et prenant en compte l'évolution des précipitations » présente le danger de faire des étangs supplémentaires dans une région qui en compte déjà trop.

Fait à Limoges, le 14 janvier 2013

Pour le bureau de LNE



Michel Galliot